

## Séance du comité de constructionromande

Le 24 janvier dernier, les représentants des associations professionnelles de la construction se sont réunis au siège de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, à Tolochenaz, pour la première rencontre annuelle de constructionromande. La séance a débuté par une discussion sur le budget 2018 et une présentation du projet de site internet pour l'association. Les membres du comité de constructionromande ont également salué la constitution formelle de constructionjura qui a eu lieu en novembre 2017. Les négociations pour l'adhésion de la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs ont pour leur part été évoquées.

Les discussions se sont poursuivies sur plusieurs dossiers stratégiques, dont la question de la mise en application de l'art. 121a Cst, conséquence de l'initiative sur l'immigration de masse. Les ordonnances adoptées par le Conseil fédéral en décembre dernier prévoient une obligation de communiquer les postes vacants dans les catégories professionnelles affichant un taux de chômage égal ou supérieur à un certain seuil. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet de cette année. La valeur seuil du taux de chômage par branche, au niveau national, sera dans un premier temps de 8%, avant d'être abaissée à 5% en 2020. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) vient de lancer le site internet [www.travail.swiss](http://www.travail.swiss) pour faciliter la communication des emplois vacants. Plusieurs interrogations subsistent cependant, notamment en ce qui concerne le traitement de la main d'œuvre temporaire. constructionromande espère par conséquent que les ORP cantonales, en charge de concrétiser le dispositif, pourront délivrer rapidement des précisions aux associations professionnelles et aux entreprises.

La question du travail au noir et plus spécifiquement de la carte professionnelle a aussi été abordée. Le système vaudois Cerbère a récemment été adopté par les associations fribourgeoise, jurassienne et valaisanne du gros œuvre. Le canton de Genève possède pour sa part, depuis plusieurs années, son propre badge d'identification qui sera prochainement rendu compatible avec Cerbère. Inspiré de ces deux exemples lémaniques, le système «Alliance construction (ISAB)» est en cours de développement au niveau national par la Société suisse des entrepreneurs (SSE) et les partenaires sociaux. Du côté du second œuvre romand, des avancées sont également à relever avec l'introduction du badge dans la convention collective de travail.

Concernant le travail temporaire, constructionromande s'inquiète de constater que la volonté d'établir un pourcentage maximum de ce type de main-d'œuvre par chantier se développe dans certains cantons et chez les syndicats. En effet, le travail temporaire répond à une réalité économique qui est d'autant plus tangible pour les régions périphériques. De plus, l'établissement d'une telle limitation engendrerait, à n'en pas douter, l'essor d'une véritable usine à gaz administrative. Nicolas Rufener, directeur de constructionromande et secrétaire général de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment, a notamment donné des précisions sur l'instauration, l'année dernière, d'une restriction du travail temporaire à 20% dans son canton, soulignant que la forte représentativité syndicale avait obligé le patronat à certaines concessions. Cela étant, la vraie problématique sous-jacente est celle de l'attribution de marchés importants à des entreprises qui n'ont pas la main-d'œuvre requise pour les assumer. Là aussi, un système de badge imposé aux entreprises de travail temporaire pourrait constituer une solution prometteuse.

Benjamin Wittwer, directeur de constructionsuisse, a poursuivi la séance avec un bref compte-rendu de la dernière assemblée plénière de la faïtière, avant d'aborder les dossiers fédéraux. Commencant par la révision totale de l'ordonnance sur les frais relatifs aux immeubles, il a souligné la position de constructionsuisse en faveur du maintien des déductions pour les frais de démolition et de remplacement, avec une possibilité de report sur plusieurs périodes fiscales. De son côté, constructionromande a exprimé ses craintes concernant une éventuelle suppression de la valeur locative au détriment des déductions pour charges hypothécaires et frais d'entretien. Une telle disposition aurait de lourdes conséquences pour les métiers du bâtiment et l'assainissement du parc immobilier.

Ensuite, le projet « Etape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/35 (EA 2030/35) » a été abordé. Alors que la procédure de consultation est désormais achevée, l'impression qui prédomine est celle d'un certain déséquilibre en défaveur de la Suisse romande et plus particulièrement de l'arc lémanique. Dans ce cadre, constructionsuisse partage les inquiétudes de constructionromande. Les deux associations sont favorables à la variante à CHF 11,5 milliards avec le Lötschberg, ainsi qu'à la possibilité d'un préfinancement cantonal ou par des tiers, par exemple des investisseurs institutionnels.

Enfin, parmi les autres sujets traités, la structure-modèle de la loi cantonale sur la construction, développée par l'Office fédéral du développement territorial (ARE), fait l'objet d'une vive méfiance aussi bien de la part de constructionsuisse que de constructionromande. Elle apparaît comme une nouvelle tentative de centralisation pour renforcer les pouvoirs de l'Administration fédérale au détriment du fédéralisme. Par conséquent, il est nécessaire de rappeler que les cantons ont déjà porté leur dévolu sur le concordat intercantonal (AIHC), celui-ci étant largement à favoriser.

Pour clore la séance, David Valterio, chef du secteur « Associations » au Bureau des métiers valaisan, a dévoilé le projet des SwissSkills 2018, les championnats suisses des métiers, qui se dérouleront à Berne au mois de septembre prochain. Cet événement est une vitrine privilégiée pour un grand nombre de professions et pour la voie duale en général. constructionromande déplore de ce fait que le Conseil fédéral ait récemment refusé de soutenir la candidature suisse pour l'organisation des WorldSkills 2023 en raison de motifs financiers.